

## ANNEXE No 3

M. BARKER.—Oui, le voici : “ Il est de plus convenu que la compagnie ne devra, en exécutant son contrat avec le gouvernement, agir en violation des lois des pays dans lesquels elle opère.”

*Par M. MacLean (Lunenburg):*

Q. Cette compagnie ne pourrait-elle pas faire de la propagande? Elle peut distribuer des imprimés montrant qu'il est avantageux de s'établir au Canada. Cela ne serait pas une violation des lois continentales?

R. Je ne puis pas dire cela. Je ne connais pas ce qui peut constituer une violation des lois.

*Par M. Hughes (Victoria):*

Q. Ne connaissez-vous pas quelle est la nature de ces dispositions?

R. Non, je sais seulement que le haut-commissaire est allé une fois sur le continent, et je comprends qu'on se propose de le mettre en prison.

*Par M. Foster:*

Q. Pouvez-vous nous procurer ces dispositions?

R. Je vais m'efforcer de le faire.

*Par M. Sinclair:*

Q. Vous savez que la compagnie publie des annonces dans les journaux européens?

R. Je crois que je reçois des copies des annonces.

Q. Elle doit avoir le droit de distribuer ces renseignements par la presse?

R. Cela n'est pas douteux.

*Par M. Hughes (Victoria):*

Q. Avez-vous quelques-unes de ces annonces?

R. Je crois que nous en avons. J'ai promis de déposer tout cela devant le comité de l'agriculture. J'en ferai traduire quelques-unes.

*Par M. Lennox:*

Q. Avez-vous les journaux ou des coupures?

R. Je ne puis pas dire. Je déposerai tout ce que j'ai.

Q. Vous ne vous rappelez pas de cela?

R. Non.

*Par M. Geoffrion:*

Q. Vous dites qu'il y a eu une forte augmentation d'immigration pendant les quelques dernières années et depuis la convention faite avec cette compagnie. N'y a-t-il pas là une raison de plus pour vous de croire qu'elle a réellement dépensé l'argent pour annonces, etc.?

R. Oui.

Q. C'est là un motif pour vous de conclure qu'elle a réellement dépensé l'argent que vous lui avez payé?

R. Oui.

Q. A raison de la forte augmentation d'immigration depuis l'existence de cette convention avec cette compagnie?

R. Oui.

*Par M. Foster:*

Q. Précisément sur ce point-là, parce qu'au cours des dernières quatre années une augmentation considérable s'est produite dans l'immigration des pays mentionnés au contrat vers le Canada, dois-je comprendre, d'après votre réponse, que cette augmentation est due aux opérations actives de cette compagnie?

R. Je ne puis, vous savez, dire qu'est-ce qui engage un individu à immigrer, mais une chose certaine c'est que nous avons l'immigration.

M. W. D. SCOTT.